



Paielement des charges après achat

Par **Alizant**, le **30/12/2010** à **14:51**

Bonjour,

Je suis devenu propriétaire le 30/04/2010, et l'assemblée générale de copropriété s'est déroulée le 02/05/2010.

Etant nouveau propriétaire je n'ai pas validé le budget.

Lors de l'AG a été remonté par le syndicat une erreur relative au calcul des charges de l'année précédente, donc relative à l'AG 2009.

Cette erreur relative à la consommation d'eau implique une régularisation des charges de 535.40€ en ma défaveur.

Etant propriétaire au moment de l'AG 2010 le syndicat me réclame le paiement de ces charges, relatives à l'erreur faite lors de l'AG 2009.

Ai je un recours possible ?

Suis je en droit légalement de refuser de payer sans être continuellement relancé par le syndicat?

Merci pour votre assistance et vos conseils.